

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
D'EURE ET LOIR
ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES
**COMMUNE
D'AUNEAU-
BLEURY-SAINT-
SYMPHORIEN**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 07/12/2022	L'an deux mille vingt-deux Le mardi treize décembre à vingt heures quatre minutes				
Date d'affichage : 16/12/2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Dagron de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUCERF en qualité de maire				
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Absents
	33	27	3	30	3
DELIBERATION N° 22/161					

ETAIENT PRESENTS : (27)

Youssef AFOUADAS	Joseph DIAZ	Frédéric GRIZARD	Dominique LETOUZE
Catherine AUBIJOUX	Amandine DUBAND	Fabienne HARDY	Steeve LOCHET
Sylviane BOENS	Patrick DUBOIS	Stéphane HOUDAS	Rodolphe PERROQUIN
Chrystiane CHEVALLIER	Jean-Luc DUCERF	Claudine JIMENEZ	Frédéric ROBIN
Cécile DAUZATS	Benjamin DUROSAU	Anaïs LEGRAND	Sylvie ROLAND
Yoann DEBOUCHAUD	Bruno EQUILLE	Florence LE HYARIC	Robert TROUILLET
Dominique DESHAYES	Joël GEOFFROY	Karine LE MANCHET	

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (3)

Gilberte BLUM	a donné pouvoir à	Yoann DEBOUCHAUD
Olivier MARTINEZ	a donné pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Steven THIERRY	a donné pouvoir à	Benjamin DUROSAU

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (3)

Stéphane LEMOINE – Graziella DELALANDE – Nathalie FAIPEUR

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Amandine DUBAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

TARIFS PUBLICS 2023

RAPPORTEUR : Mme Sylviane BOENS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Mme Sylviane BOENS rappelle que la commune d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN gère un certain nombre de services publics administratifs facultatifs dont les modalités d'accès et les tarifs doivent être fixés par le Conseil Municipal.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>**

Aussi, il convient de fixer l'ensemble des tarifs des secteurs suivants :
Domaine Public ; Marché ; Chapiteaux ; Salles Communales ; Taxis ; Administratif ; Publicité.

Concernant les services scolaires, le marché de restauration collective subissant de fortes variations, les prix, à ce jour, sont difficilement prévisibles. Il est donc apparu plus judicieux d'établir les tarifs en fin d'année scolaire pour l'année suivante. Un vote sera donc proposé pour l'ensemble des services scolaires au mois de juin 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances » du 05/12/2022 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la réactualisation annuelle des tarifs publics pour l'année 2023 ;

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

CIMETIERES D'AUNEAU/BLEURY/SAINT- SYMPHORIEN		TARIF 2022		TARIF 2023
INHUMATION		Bleury/St-Symphorien	Auneau	
CONCESSION SIMPLE** - DUREE 15 ANS		190,00 €* 0 €	190,00 €* 0 €	190,00 €* 0 €
Inhumation supplémentaire autre que la 1 ^{ère} urne ou cercueil				
CONCESSION SIMPLE** - DUREE 30 ANS		330,00 €* 0 €	330,00 €* 0 €	330,00 €* 0 €
Inhumation supplémentaire autre que la 1 ^{ère} urne ou cercueil				
CONCESSION SIMPLE** - DUREE 50 ANS		530,00 €* 0 €	580,00 €* 0 €	580,00 €* 0 €
Inhumation supplémentaire autre que la 1 ^{ère} urne ou cercueil				
COLOMBARIUM Auneau et Saint-Symphorien		Saint-Symphorien	Auneau	
CONCESSION – DUREE 15 ANS		500,00 €* 0 €	680,00 €* 0 €	680,00 €* 0 €
Inhumation supplémentaire autre que la 1 ^{ère} urne ou cercueil				
CONCESSION – DUREE 30 ANS		800,00 €* 0 €	990,00 €* 0 €	990,00 €* 0 €
Inhumation supplémentaire autre que la 1 ^{ère} urne ou cercueil				
*Tarif d'une inhumation supplémentaire suite à la suppression de la taxe au 1 ^{er} janvier 2021, inclus.				
**Double tarif pour une concession double				
Vacation funéraire 25 €				

ECOLE DE MUSIQUE <i>Tarifs appliqués pour l'année 2023/2024</i>		TARIF 2022 ANNUEL		TARIF 2023 ANNUEL	
Pédagogie		AB2S	Hors-Commune	AB2S	Hors-commune
*Cours individuel d'instrument, formation musicale et pratique collective					
1 ^{er} membre de la famille		180,00 €	325,00 €	185,00 €	350,00 €
2 ^{ème} membre de la famille et plus (10% de réduction)		162,00 €	292,50 €	166,50 €	315,00 €
Formation et pratique d'un instrument supplémentaire		100,00 €	100,00 €	105,00 €	105,00 €
Pratique collective supplémentaire		50,00 €	50,00 €	55,00 €	55,00 €
Eveil Musical (à partir du CP)		100,00 €	125,00 €	100,00 €	125,00 €
* Si l'harmonie est choisie en tant que pratique collective une réduction de 30% sera appliquée					

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 028-200056463-20221213-22_161-DE

Location d'instrument	AB2S	commune	commune	commune
1ERE ANNEE DE LOCATION	60,00 €	80,00 €	60,00 €	80,00 €
2EME ANNEE DE LOCATION	90,00 €	120,00 €	90,00 €	120,00 €
3EME ANNEE DE LOCATION	120,00 €	160,00 €	120,00 €	160,00 €

MEDIATHEQUE DÉSIRÉ KLEIN	TARIF 2022	TARIF 2023
HABITANT DE LA COMMUNE A PARTIR DE 18 ANS	13,00 €	13,00 €
HABITANT DU CANTON A PARTIR DE 18 ANS	16,00 €	16,00 €
HABITANT HORS CANTON A PARTIR DE 18 ANS	28,00 €	28,00 €
CARTE COLLECTIVE HORS DEPARTEMENT A PARTIR DE 18 ANS	53,00 €	53,00 €
GRATUITE POUR LES MOINS DE 18 ANS		
Gratuité Demandeurs d'emploi et étudiants de la Commune		
Matériels dégradés ou non rendus (FORFAIT PAR LIVRE)	20,00 €	22,00 €
Matériels dégradés ou non rendus (FORFAIT PAR CD)	20,00 €	22,00 €
Matériels dégradés ou non rendus (FORFAIT PAR MULTIMEDIA)	45,00 €	50,00 €
TARIF DE VENTE 1 LIVRE ADULTE LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
TARIF DE VENTE 2 LIVRES JEUNESSE LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
TARIF DE VENTE DE 5 MAGAZINES LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
TARIF DE VENTE DE 2 DVD LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
TARIF DE VENTE DE 2 CD LORS DES BRADERIES	1,00 €	1,00 €
Les recettes du désherbage annuel seront reversées au CCAS sur présentation d'un titre.		

DOMAINE PUBLIC	TARIF 2022	TARIF 2023
OCCUPATION COMMERCIALE TEMPORAIRE DU DP (Ex bât temporaire) /mois le M ²	22,00 €	22,00 €
EMPLACEMENT TAXI PAR AN	110,00 €	110,00 €
OCCUPATION POUR TRAVAUX (échafaudages, bennes et autres)	1 € / m ² / jour	1 € / m ² / jour
CAMIONS AMBULANTS (Food truck, ...) TARIF A LA JOURNEE	16,00 €	16,00 €
TERRASSES OCCUPATION PERMANENTE TERRASSES FERMEES ET COUVERTES LE M ²	22,50 € /m ² /an	23 € /m ² /an
TERRASSES DEMONTABLES LE M ² TERRASSES DECOUVERTES SUR STRUCTURES DEMONTABLES (PRE-EXISTANTES)	18,00 € /m ² / an	19,00 € /m ² / an
TERRASSES SANS PARQUET NI STRUCTURE LE M2 TERRASSES EXTERIEURES SANS STRUCTURES	15,00 € /m ² /an	16,00 € /m ² /an
LOCATION D'UNE STRUCTURE (LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SERA DUE EN PLUS)	8€ / mois / m ²	8 € / mois / m ²
ETALAGE	Jusqu'à 5 m ² gratuit occasionnel 1€ /m ² /jour	Jusqu'à 5 m ² gratuit occasionnel 1€ /m ² /jour

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 028-200056463-20221213-22_161-DE

DOMAINE PUBLIC**TARIF 2022****TARIF 2023****Permanent
forfait 120 €
m²/an****Permanent
forfait 120 €
m²/an****VIDE-GRENIER LE METRE LINEAIRE POUR PARTICULIER****4,20 €****1 €****COMMERCANTS DE LA SAINT COME****TARIF 2022****TARIF 2023****Par journée d'occupation pour les commerçants hors commune 8 mètres linéaires****52,00 €****52,00 €****Par journée d'occupation pour les commerçants de la ville en rapport avec leur
activité commerciale 4 ML,
Au-delà, et dès le premier mètre****GRATUIT****GRATUIT****4,20 €****4 €****Associations locales : gratuité après accord et/ou invitation de la Commune 4ML****GRATUIT****GRATUIT****TARIFS POUR LES FORAINS (MANEGES ... POUR LA DUREE CONSECUTIVE DE LA
MANIFESTATION)****Par mètre carré au titre des manèges, chapiteaux et caravanes****1,42 €****1 €****Participation pour nettoyage et collecte des déchets****0,14 €****Participation pour l'eau potable, l'assainissement et l'électricité****0,30 €****Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés
d'Eure-et-Loir****0,08 €****0,06 €****TOTAL PAR METRE CARRE D'OCCUPATION****1,50 €****1,50 €****CIRQUES****TARIF 2022****TARIF 2023****Tarif pour les caravanes liées à l'activité par mètre carré****0,40 €****CHAPITEAU OU STATIONNEMENT****110,00 €****Participation pour nettoyage et collecte des déchets****0,37 €****Participation pour l'eau potable, l'assainissement et l'électricité****1 €/ m² / an****Forfait
130 € / jour****FORAINS HORS SAINT-COME****TARIF 2022****TARIF 2023****Par mètre carré au titre des manèges, chapiteaux et caravanes / jour****1,42 €****1 €****Participation pour nettoyage et collecte des déchets / jour****0,15 €****Participation pour l'eau potable, l'assainissement et l'électricité / jour****0,30 €****TOTAL PAR METRE CARRE D'OCCUPATION****1,42 €****1,45 €**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 028-200056463-20221213-22_161-DE

MARCHE HEBDOMADAIRE	TARIF 2022	TARIF 2023
TARIFS ABONNES MARCHE HEBDOMADAIRE A RAISON D'UNE DEMIE JOURNEE		
Par mètre linéaire d'étalage	1,02 €	1,02 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par mètre)	0,31 €	0,37 €
Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés d'Eure-et-Loir	0,06 €	0,06 €
Sous total par mètre linéaire et par 1/2 journée	1,39 €	1,45 €
Participation pour usage de l'électricité - forfait à la 1/2 journée	1,60 €	1,80 €
TARIFS OCCASIONNELS MARCHE HEBDOMADAIRE A RAISON D'UNE DEMIE JOURNEE		
Par mètre linéaire d'étalage	1,22 €	1,22 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets (par mètre)	0,31 €	0,36 €
Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés d'Eure-et-Loir	0,07 €	0,07 €
Sous total par mètre linéaire et par 1/2 journée	1,60 €	1,65 €
Participation pour usage de l'électricité - forfait à la 1/2 journée	1,60 €	1,80 €
TARIFS VENTES DEBALLAGES EPISODIQUES A RAISON D'UNE DEMIE JOURNEE		
Forfait par 1/2 journée	51,00 €	52,00 €
Participation pour nettoyage et collecte des déchets - forfait 1/2 journée	1,02 €	1,18 €
Taxe de 6% au profit de l'association pour la Publicité et Promotion des marchés d'Eure-et-Loir	3,06 €	3,12 €
TOTAL PAR DEMI-JOURNEE	55,08 €	56,30 €
Pour les "abonnés" du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée : Les abonnés doivent payer leur emplacement par trimestre. Le règlement est sollicité au début de chaque trimestre et non remboursable en cas d'absence.		
MARCHE FERMIER ET ARTISANAL		
Reconduction de la gratuité pour l'année 2023.		

SALLES COMMUNALES	TARIF 2022 ANNUEL	TARIF 2023 ANNUEL
SALLE D'EUILLEMONT		
Tarif unique pour l'ensemble par jour en semaine (LMJV)	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE
Tarif unique pour l'ensemble forfait en week-end (SD)		
Tarif pour utilisation commerciale uniquement en semaine /jour		
Caution obligatoire semaine ou week-end		
FOYER CULTUREL		
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune	800,00 €	800,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune		1 500,00 €
Tarif forfait en week-end (SD) habitants de la commune	1 200,00 €	1 300,00 €
Tarif forfait en week-end (SD) hors habitants de la commune		2 000,00 €
Tarif pour utilisation professionnelle /jour	1 200,00 €	1 500,00 €
Caution obligatoire matériels semaine ou week-end	1 000,00 €	1 000,00 €
Caution obligatoire ménage semaine ou week-end		300,00 €

SALLES COMMUNALES	TARIF 2022 ANNUEL	TARIF 2023 ANNUEL
ESPACE DAGRON* - SALLE DE REUNION RDC 150 M² (5,20 € m²)		
Tarif pour utilisation professionnelle par jour	600,00 €	780,00 €
Tarif pour utilisation professionnelle par demi-journée		390,00 €
Caution obligatoire matériels	1 000,00 €	1 000,00 €
Caution obligatoire ménage		100,00 €
ESPACE DAGRON* – CLUB DE L'AMITIE RDC 50 M² (5,20 € m²)		
Tarif pour utilisation professionnelle par jour		260,00 €
Tarif pour utilisation professionnelle par demi-journée		130,00 €
Caution obligatoire matériels		1 000,00 €
Caution obligatoire ménage		100,00 €
ESPACE DAGRON* – ESPACE RENCONTRE RDC 30 M² (5,20 € m²)		
Tarif pour utilisation professionnelle par jour		156,00 €
Tarif pour utilisation professionnelle par demi-journée		78,00 €
Caution obligatoire matériels		1 000,00 €
Caution obligatoire ménage		100,00 €
ESPACE DAGRON* – PHILATELIE ETAGE 28 M² (5,20 € m²)		
Tarif pour utilisation professionnelle par jour		146,00 €
Tarif pour utilisation professionnelle par demi-journée		73,00 €
Caution obligatoire matériels		300,00 €
Caution obligatoire ménage		100,00 €
ESPACE DAGRON* – SALLE ASSOCIATION 1^{ER} ETAGE 30 M² (5,20 € m²)		
Tarif pour utilisation professionnelle par jour		156,00 €
Tarif pour utilisation professionnelle par demi-journée		78,00 €
Caution obligatoire matériels		300,00 €
Caution obligatoire ménage		100,00 €
SALLE SAINT SYMPHORIEN - "GENERAL PATTON"		
Forfait week-end (SD) habitants de la commune	375,00 €	410,00 €
Forfait week-end (SD) habitants hors commune	800,00 €	1 000,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune		250,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune		500,00 €
Utilisation professionnelle par jour	400,00 €	400,00 €
Caution obligatoire matériels semaine ou week-end	500,00 €	1 000,00 €
Caution obligatoire ménage semaine ou week-end		300,00 €
SALLE DE BLEURY - "BERNARD CHATEAU"		
Forfait week-end (SD) habitants de la commune	320,00 €	350,00 €
Forfait week-end (SD) habitants hors commune	500,00 €	840,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) habitants de la commune		210,00 €
Tarif par jour en semaine (LMJV) hors habitants de la commune		420,00 €
Utilisation professionnelle par jour	400,00 €	500,00 €
Caution obligatoire matériels semaine ou week-end	500,00 €	1 000,00 €
Caution obligatoire ménage semaine ou week-end		300,00 €
CEREMONIE OBSEQUES CIVILES TOUTES SALLES	100,00 €	100,00 €



Jean-Luc DUCERF,
Maire d'Auneau-Bleury-St-Symphorien